

La violence sous conditions (Paris, 22-23 Apr 27)

Paris, 22.-23.04.2027

Eingabeschluss : 27.11.2026

Louis Boulet, Les Lilas

Appel à communications :

« LA VIOLENCE SOUS CONDITIONS.

Production, exposition et réception des images aux XXe et XXIe siècles ».

Colloque international, 22-23 avril 2027, Paris (INHA et al.).

Ce colloque s'inscrit dans une période où les images de violence font partie de notre quotidien. Quelques jours avant la publication de cet appel, des vidéos de policiers mutilant des mineur-es pendant le mouvement social lycéen ont été diffusées. Ces images, qui en rappellent malheureusement d'autres (Etats-Unis, Palestine, Sainte-Soline, Ukraine...), sont au cœur des motivations qui mènent à cet événement : travailler collectivement les conditions de la violence et de ses visualités pour ne pas céder à la l'inertie de la sidération.

Les membres du comité d'organisation

Argumentaire

« Je suis sortie dans le monde et partout je n'ai vu que violence et sucrerie. »

Bella Baxter dans le film Poor Things (Lanthimos, 2023)

La violence semble être omniprésente dans les sociétés humaines et pourtant, en tant qu'expérience subjective, elle a souvent été décrite comme un objet impossible à étudier, ce que l'anthropologue Didier Fassin désigne comme une « épistémologie de l'ignorance ». La question se pose de manière particulièrement aiguë pendant les XXe et XXIe siècles, durant lesquels les phénomènes de conflits, d'oppressions et de colonisations ont pris des proportions inédites. Comme l'a montré Nicholas Mirzoeff, la domination procède notamment d'une visualité, qui décrit à la fois la perception hégémonique du monde et la condition de sa reconduction, appuyant l'idée que la violence est à étudier en lien avec le champ visuel. Cette perspective est d'autant plus pertinente que les techniques de production et de diffusion des images – et les pratiques sociales qui y sont associées – ont connu un développement industriel exponentiel au cours du XXe siècle. En effet, jusqu'à aujourd'hui, la massification de nouveaux médias visuels a bouleversé la représentation des violences, engendrant un nouveau champ de conflictualités autour de l'autorité et de la légitimité dans la sphère publique visuelle (Gunthert ; Riboni).

Dans ce contexte, l'ambiguïté de la notion de violence peut en gêner l'étude : des images violentes sont tantôt perçues comme choquantes, tantôt plaisantes (Folliard ; Mondzain ; Allen) ; la

réalisation ou l'exposition d'images de situations violentes peut être dénoncée ou célébrée (Sontag ; Linfield ; Didi-Huberman) ; les choix formels peuvent aussi être jugés plus ou moins violents, déplacés ou dangereux (Demos ; Morel ; Miles & Welsh). D'autre part, les tentatives de définition du sujet se heurtent au champ de la morale : dans les réflexions de Benjamin sur le droit, la violence, jugée en relation aux fins qu'elle poursuit, intervient à la fois comme l'expression de la transgression des normes et la condition même de leur conservation. La violence visuelle est donc aujourd'hui régulièrement étudiée dans le champ académique par le biais de diverses approches, par les études visuelles portant sur le pouvoir de l'image dans la production et la réception de la violence comme dans les possibilités de résistance (Leitolf et Cordin), ou s'articulant autour d'un objet historique précis ou des outils de figuration (Bégoc et Damour).

Dès lors, il nous faut sortir de la quête d'une définition objective de la notion pour en appréhender de plein droit les évolutions sociales, historiques et symboliques. Pour cela, nous souhaitons articuler nos réflexions à la notion de condition (Vishmidt ; Jones). Qu'elle soit humaine, matérielle ou sémantique, la condition désigne les structures qui façonnent les modalités de la violence, des images et de leur perception. Elle renvoie à l'altérité et l'externalité : au-delà d'un simple état de dépendance, elle décrit une situation de contingence, et permet donc d'ouvrir une réflexion sur les stratégies des pratiques artistiques et politiques.

La transversalité des usages du terme « condition » dans les sciences humaines invite à se saisir d'une diversité de méthodes pour appréhender ce phénomène labile (esthétique, études visuelles, histoire, histoire de l'art, information-communication, sémiologie, sociologie...), afin de renouveler la compréhension et les enjeux de la violence des images : à quelles conditions une image est-elle perçue comme violente ? Sous quelles conditions une image peut figurer la violence ? Que peut signifier une image en condition de violence ? Comment les images de violence conditionnent leur public ? Ces questions, qui n'épuisent pas la richesse des rapports entre condition, violence et image, mettent ainsi l'accent sur le contexte et les relations d'influence ou de causalité entre un objet et ce qui l'entoure. La notion de condition permet ainsi de s'extraire du champ moral et juridique en adoptant une démarche empirique et matérialiste : elle désindividualise l'expérience subjective de la violence en même temps qu'elle en visibilise les spécificités et les contextes.

Les propositions pourront s'inscrire dans les axes suivants, sans devoir s'y contraindre :

1. La preuve par l'image : conditions d'authenticité des images et vérité de la violence

Depuis la généralisation des images photographiques ou cinématographiques documentant les guerres, les camps, la colonisation, le statut de la représentation tend à se faire vecteur de choc visuel ou de traumatisme. Au fil du XXe siècle, ces images deviennent des preuves (Lavoie). Leur authenticité devient une valeur primordiale des discours qui les encadrent et dont elles ne peuvent être dissociées, tant ils performent le sens (Butler) – qu'ils neutralisent ou fabriquent la violence que l'on leur attribue. La notion connaît des bouleversements profonds, en témoigne le développement des soupçons de manipulations sur les images (Ledoux). Cette logique de l'image comme document est d'ailleurs à l'origine des dispositifs de surveillance qui se généralisent aujourd'hui et prétendent fabriquer de nouvelles réalités par anticipation des violences futures. Cependant, elle produit aussi des formes de résistance, soit par le retournement de ces mêmes technologies, comme l'illustre le collectif français d'investigation numérique Index ; soit en développant des dispositifs qui permettent de s'y soustraire en procédant à ce que Jean-Paul

Fourmentraux appelle la « sousveillance ». Ces exemples démontrent que le rôle de l'authenticité des images dans leur violence est parfois prépondérant, mais qu'il n'est pas systématique. Les propositions sont par conséquent invitées à interroger les rapports entre les conditions d'authenticité des images et leur violence. Une attention particulière sera apportée aux propositions qui lient les images de violence et les discours.

2. La violence comme condition de production des images

La violence n'est parfois pas visible au sein même de l'image, mais elle peut cependant constituer la condition même de la production visuelle. C'est le cas notamment en contexte colonial, où certaines images ne sont possibles qu'à condition d'être protégées, encouragées voire sollicitées par la violence impérialiste (Azoulay ; Zarobell). Alors que les auteur·ices entendent au départ susciter le rire ou le fantasme par ces images, celles-ci reposent sur une violence coloniale bien réelle, que l'écart temporel ou l'analyse historique rendent éclatante (Blanchard et al.).

Les propositions sont donc invitées à interroger ce que fait la violence, impérialiste, mais aussi patriarcale, validiste ou capitaliste aux images : comment les conditions de production peuvent impacter, ou non, la représentation et sa mise en forme ? Quelles sont les stratégies et objectifs adoptés pour traduire visuellement, ou au contraire maquiller, une condition violente ? Ces points peuvent être traités aussi bien de manière théorique qu'empirique, développant leurs enjeux centraux ou analysant des cas d'études précis d'images réalisées en condition violente ou dont la violence est une condition de réalisation.

3. Pouvoir et production des images dans un contexte violent

La diffusion des images médiatiques confère aux instances qui en contrôlent la production et la circulation un pouvoir considérable, notamment dans la construction et la diffusion de récits sur les violences. Dans cette perspective, ils cherchent à renforcer leur capacité à imposer leur propre discours en mettant en place un ensemble de dispositifs législatifs et administratifs visant à encadrer la production des images. L'étude de la mise en place et de l'évolution de ces dispositifs (Denoyelle) permet ainsi d'analyser les stratégies de légitimation, d'invisibilisation ou de régulation des violences par les images.

Face à l'interventionnisme de ces espaces de pouvoir, comment les producteur·ices d'images composent-ils avec les contraintes politiques qui pèsent sur leurs pratiques ? Entre injonctions institutionnelles, vision artistique et convictions politiques, la production des images devient un espace de négociation, de compromis, mais aussi de contestation. Les propositions seront invitées à interroger les modalités selon lesquelles les producteur·ices d'images se positionnent face aux violences du pouvoir. L'étude des processus de création, tout comme celle des échanges, négociations et tensions avec les différentes institutions (Devictor ; Szczepanska), permet ainsi de saisir les rapports de force qui traversent la fabrique des images et d'analyser les marges de manœuvre dont disposent leurs producteur·ices.

4. La violence à distance : conditions, circulation, virtualisation

Si les corps atteints par la violence sont souvent empêchés dans leur mouvement, les images de cette violence circulent. C'est ce point qu'il s'agira d'étudier ici pour envisager les conditions de

ces circulations, qu'elles soient au sein d'un même territoire (assassinat de Nahel Merzouk en France), à travers tout le monde occidental (assassinat de George Floyd aux Etats-Unis), ou documentant la guerre d'expansion en Ukraine et le génocide en Palestine. Ces images peuvent donc être le produit de violences d'états, comme de violences inter-individuelles, notamment dans le cadre de faits-divers en ligne (affaire Elisa Lam) et le phénomène du true crime, héritiers de la démocratisation de la vidéo familiale depuis les années 1970 (Fisher sur l'affaire Friedman). On pense aussi aux vidéos montrant des actes violents véritablement perpétrés, au phénomène des snuff movies dont l'objectif est la jouissance du spectateur (Finger et Boissezon ; affaire Magnotta), ou encore aux vidéos de mise à mort produites dans un but politique, en développement depuis la seconde guerre en Irak, jusqu'aux images de mise à mort à distance (Chamayou). On s'intéressera aussi aux processus de virtualisation à l'œuvre dans ces images et leur diffusion, leur capacité à transmettre et recevoir l'expérience vécue de la violence mais aussi les limites et les manques liés aux processus de figuration.

Il s'agira d'interroger les conditions de production et de réception des images de violence diffusées et reçues en flux, et notamment la recomposition des territoires géographiques par la diffusion des images, la création d'un lien ou d'un écart par rapport aux corps qui subissent les violences (Goudal). Il pourra également être question des images produites à distance de ces violences, dont la production est motivée par la réception d'autres images (Gielen et Shehab).

5. S'exposer face à la violence : quelles mises en récit au sein des institutions ?

Exposer la violence au sein des institutions, c'est également exposer le public aux images de la violence : un tel processus est structuré par des récits qui deviennent les conditions de la production et de la réception des images de violence. Cette dimension narrative révèle des dynamiques de pouvoir qui décident ce qui, ou qui, peut être rendu·e visible : elle devient une forme d'infrastructure de la monstration des violences (Vishmidt). Les institutions de l'art et leurs dispositifs de présentation, ancrés dans une histoire spécifique (Bennett ; Vergès), deviennent ainsi les vecteurs de ces choix scientifiques, communicationnels, économiques et curatoriaux. De tels processus impliquent autant des logiques d'exclusion que de valorisation de certaines communautés : les conditions matérielles et professionnelles des institutions peuvent ainsi générer des violences qui sont dissimulées par des discours « non performatifs » politiquement (Ahmed). Malgré ces ambiguïtés, de nombreuses structures institutionnelles ont tenté de changer cette condition de violence inhérente à l'espace muséal, afin de transformer ce dernier en espace d'hospitalité (von Bismarck) et de subversion politique (Reilly ; Krasny & Perry).

En partant de ce diagnostic, les propositions pour cet axe pourront examiner les conditions de représentation des violences au sein des programmes et des pratiques des institutions de l'art, ainsi que les tentatives de mise en récit alternatives cherchant à dépasser la violence inhérente de certaines œuvres ou de certains espaces institutionnels.

Informations pratiques et modalités de soumission :

Le colloque aura lieu du 22 au 23 avril 2027 à l'Institut National d'Histoire de l'Art, à Paris, ainsi que dans d'autres lieux en Île de France (en cours de confirmation). Les communications prendront la forme de présentation de 30 min. Les propositions émanant de chercheur·ses à tous les stades de leur carrière (y compris les doctorant·es) sont les bienvenues.

Les propositions de communication, rédigées en français ou en anglais, ne doivent pas dépasser 400 mots (hors bibliographie) et doivent être accompagnées d'une brève notice biographique. Elles sont à envoyer avant le 27 novembre 2026 à l'adresse suivante : conditions-violence-images@proton.me

Calendrier :

- Ouverture de l'appel : 2 octobre 2026
- Clôture de l'appel : 27 novembre 2026
- Réponse du comité : début janvier 2027

L'appel est accessible en PDF au lien suivant :
<https://drive.proton.me/urls/9B4CTGX5EG#bkNAoGOVfPXI>

Comité scientifique :

Diane Arnaud - PR études cinématographiques, LISAA / CCAMAN, Université Gustave Eiffel
Maxime Boidy - MCF HDR études visuelles, LISAA / CCAMAN, Université Gustave Eiffel
Aline Caillet - PR esthétique & philosophie de l'art, Institut ACTE, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne
Émilie Goudal - MCF histoire de l'art, CEAC, Université de Lille
Ulrike Lune Riboni - MCF Sciences de l'information et de la communication, CÉMTI, Université Paris VIII

Comité d'organisation :

Louis Boulet - docteur études visuelles, LISAA / CCAMAN, Université Gustave Eiffel
Ariane Fleury - doctorante esthétique & études culturelles, Institut ACTE, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne
Manon Gomis - doctorante histoire de l'art, HiCSA, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne
Anne Souny - doctorante études cinématographiques, LISAA / CCAMAN, Université Gustave Eiffel

Quellennachweis:

CFP: La violence sous conditions (Paris, 22-23 Apr 27). In: ArtHist.net, 08.10.2026. Letzter Zugriff 08.10.2026. <<https://arthist.net/archive/54571>>.